

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 25 Mai 2020

L'an 2020 et le 25 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la Salle des Fêtes de CEFFONDS sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

**Présents** : M. KREZEL Eric, Conseiller, Mmes : MARTIN Yasmine, MONIOT Claude, PERRIN Ingrid, SOLDERA Delphine, MM : BARROY Rémi, BELIN Thibaut, BRISSOT Didier, CANAT Pierre, CHAUSSIN Michel, GEOFFRIN Ludovic, GOUGET Loïc, RENAUT Christophe, RIBOUT Élie, ROUSSEL Thierry

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 18/05/2020

**Date d'affichage** : 18/05/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture

le : **03/06/2020**

et publication ou notification

du : **03/06/2020**

**A été nommée secrétaire** : M. ROUSSEL Thierry

#### **Objet des délibérations**

##### **SOMMAIRE**

ÉLECTIONS MAIRE ET ADJOINTS  
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DEUXIÈME GARDE-CORPS PONT DU MONTCEY  
DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

réf : **023/2020 : ÉLECTIONS MAIRE ET ADJOINTS**

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CEFFONDS proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations **des Elections Municipales du dimanche 15 mars 2020**, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Eric KREZEL**, Maire, qui a déclaré les Membres du Conseil Municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

- **Monsieur Rémi BARROY**,
- **Monsieur Thibaut BELIN**,

- Monsieur Didier BRISSOT,
- Monsieur Pierre CANAT,
- Monsieur Michel CHAUSSIN,
- Monsieur Ludovic GEOFFRIN,
- Monsieur Loïc GOUGET,
- Monsieur Éric KREZEL,
- Madame Yasmine MARTIN,
- Madame Claude MONIOT,
- Madame Ingrid PERRIN,
- Monsieur Christophe RENAUT,
- Monsieur Élie RIBOUT,
- Monsieur Thierry ROUSSEL,
- Madame Delphine SOLDERA.

Monsieur Thierry ROUSSEL a été désigné en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal.

## **2 - ÉLECTION DU MAIRE**

### **2.1. Présidence de l'assemblée :**

Le plus âgé des Membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré **quinze** Conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les Membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau :**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : **Monsieur Christophe RENAUT** et **Madame Ingrid PERRIN**.

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin :**

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les Membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.** Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin :**

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **15**
- c) Nombre de suffrage déclarés nul par le bureau : **0**
- d) Nombre de suffrages blancs : **0**

- e) Nombre de suffrages exprimés : **15**
- f) Majorité absolue : **8**

**Monsieur Éric KREZEL - 15 voix - quinze voix**

### **2.7. Proclamation de l'élection du Maire :**

**Monsieur Éric KREZEL** a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **3 - ÉLECTIONS DES ADJOINTS :**

Sous la présidence de **Monsieur Éric KREZEL** élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit **quatre** Adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de **deux** Adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois** le nombre des Adjoints au Maire de la Commune.

### **3.1. ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT :**

#### **3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin :**

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **15**
- c) Nombre de suffrage déclarés nul par le bureau : **0**
- d) Nombre de suffrages blancs : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés : **15**
- f) Majorité absolue : **8**

**Monsieur Thierry ROUSSEL - 15 voix - quinze voix**

#### **3.1.4. Proclamation de l'Élection du Premier Adjoint :**

**Monsieur Thierry ROUSSEL** a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

### **3.2. ÉLECTION DU SECOND ADJOINT :**

#### **3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin :**

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **15**
- c) Nombre de suffrage déclarés nul par le bureau : **0**
- d) Nombre de suffrages blancs : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés : **15**
- f) Majorité absolue : **8**

**Monsieur Ludovic GEOFFRIN - 15 voix - quinze voix**

#### **3.2.4. Proclamation de l'Élection du Second Adjoint :**

**Monsieur Ludovic GEOFFRIN** a été proclamé Second Adjoint et a été immédiatement installé.

### **3.3. ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT :**

#### **3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin :**

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **15**
- c) Nombre de suffrage déclarés nul par le bureau : **0**
- d) Nombre de suffrages blancs : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés : **15**
- f) Majorité absolue : **8**

***Monsieur Rémi BARROY - 15 voix - quinze voix***

#### **3.3.4. Proclamation de l'Élection du Troisième Adjoint :**

**Monsieur Rémi BARROY** a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

### **3.4. ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ D'ANGLUS :**

#### **3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin :**

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **15**
- c) Nombre de suffrage déclarés nul par le bureau : **0**
- d) Nombre de suffrages blancs : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés : **15**
- f) Majorité absolue : **8**

***Monsieur Rémi BARROY - 15 voix - quinze voix***

#### **3.4.4. Proclamation de l'élection du Maire Délégué d'ANGLUS :**

**Monsieur Rémi BARROY**, a été proclamé Maire Délégué d'ANGLUS et a été immédiatement installé.

### **3.5. ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE SAUVAGE-MAGNY :**

#### **3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin :**

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **0**
- c) Nombre de suffrage déclarés nul par le bureau : **0**
- d) Nombre de suffrages blancs : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés : **15**
- f) Majorité absolue : **8**

***Madame Yasmine MARTIN - 12 voix - douze voix***  
***Monsieur Christophe RENAUT - 3 voix - trois voix***

#### **3.5.4. Proclamation de l'élection du Maire Délégué de SAUVAGE-MAGNY :**

**Madame Yasmine MARTIN**, a été proclamée Maire Délégué de SAUVAGE-MAGNY et a été immédiatement installée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal est informé que les travaux de remplacement du premier garde-corps du Pont du Montcey, suite au sinistre d'août 2019, sont désormais achevés.

Afin d'harmoniser la structure métallique du Pont, des travaux complémentaires ont été confiés à l'Entreprise CONCEPT'ALU pour que le deuxième garde-corps soit identique à l'autre.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 1 080€ TTC.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 025/2020 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Suite à l'élection du Maire, il est proposé au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire.

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil que deux Adjoints siégeaient lors du précédent mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire trois Adjoints au Maire de la Commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

En mairie, le 03/06/2020

**Le Maire,  
Eric KREZEL**



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, is written over the right side of the official seal.